

# Protection des troupeaux



# Aide à l'exécution sur la protection des troupeaux

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'Aide à l'exécution sur la protection des troupeaux garantit une exécution uniforme de la protection des troupeaux dans toute la Suisse.

Éditeur : Office fédéral de l'environnement (OFEV)

# Aide à l'exécution sur la protection des troupeaux

- Découle de la loi et de l'ordonnance sur la chasse ... (LChP et Ochp)
- Reconnait 3 types de protection :
  - Les mesures techniques (clôtures électriques)
  - Les chiens de protection de troupeaux
  - Les tirs
- Protection contre les grands prédateurs principalement pour les ovins et les caprins

# Mesures envisageables pour protéger les troupeaux

## Recommandations:

- Acquisition de filets de pâturage (min. 105 cm de haut) pour les enclos de nuit et les clôtures mobiles
- Consolidation/rehaussement de clôtures fixes existantes (p. ex. grillage noué avec deux cordons électriques)
- Installation d'une clôture de 5 cordons/fils électriques
- **Soutien financier** : Confédération et canton

# Mesures envisageables pour protéger les troupeaux

## ■ Clôtures :



# Mesures envisageables pour protéger les troupeaux

- Clôtures :

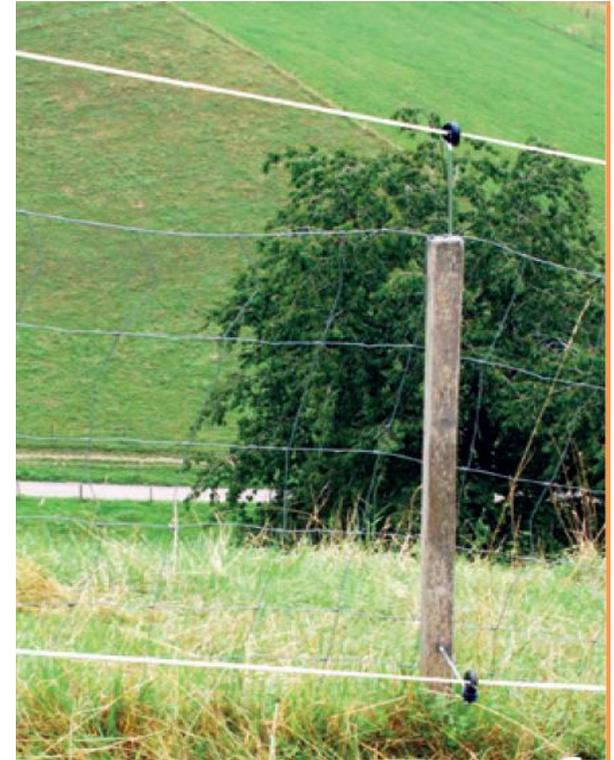


# Mesures envisageables pour protéger les troupeaux

- Clôtures :
- Clôtures électriques avec cordons ou fils
- Au moins 5 fils, le plus bas devant se trouver au maximum à 20 cm du sol et le plus haut à environ 110 cm
- Les clôtures doivent avoir une tension d'au moins 3000 volts.

# Mesures envisageables pour protéger les troupeaux

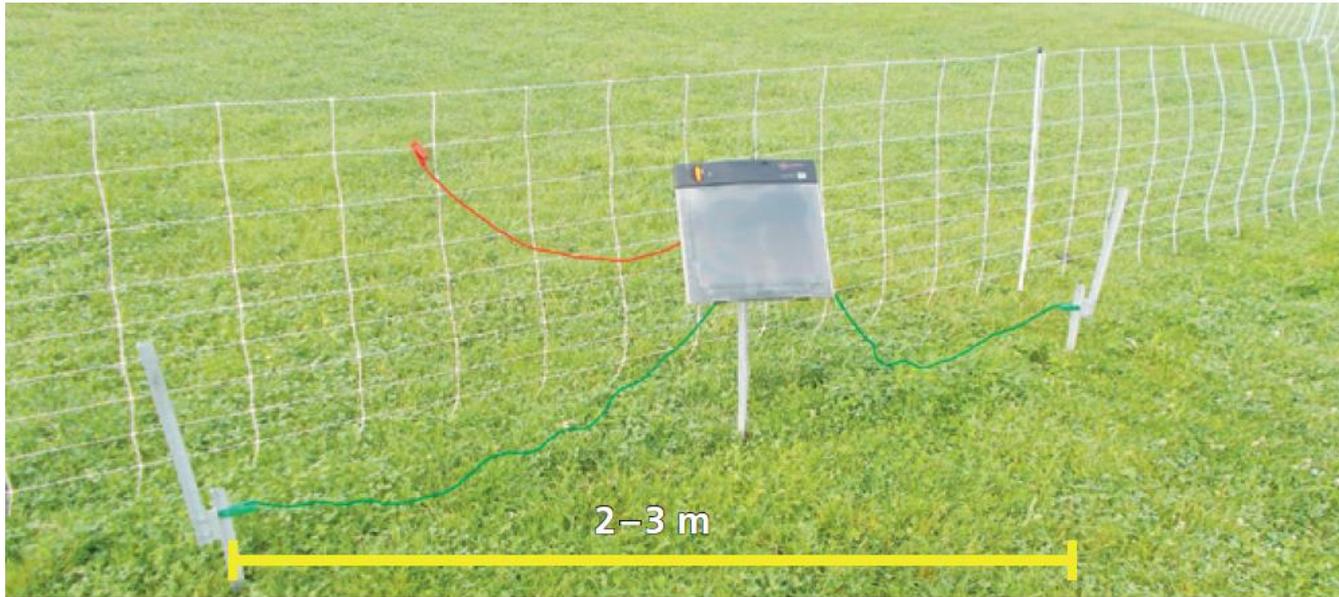
- Clôtures :
- Consolider les grillages noués avec deux cordons électriques



# Mesures envisageables pour protéger les troupeaux

- **Important :**
- Mise à terre de la clôture :
- Le sol autour des piquets de terre devrait toujours être humide (arroser si nécessaire)
- Toujours installer deux à trois piquets de terre espacés de 2 à 3 mètres

# Mesures envisageables pour protéger les troupeaux



# Mesures envisageables pour protéger les troupeaux

- 
- 
- 
- Les électrificateurs pour clôture de pâturage ne sont **pas** cofinancés car ils font partie de l'équipement de base pour les clôtures électriques de pâturage.

# Mesures envisageables pour protéger les troupeaux

- Espèces protégées: Moutons, chèvres
- Zone de plaine et zone des collines : CHF 1.- par mètre linéaire
- Zones de montagne : CHF 1.50 pour l'installation/achat puis pour les quatre années qui suivent CHF 0.50 par mètre linéaire pour entretien dans des conditions difficiles
- Maximum CHF 10 000.- pour une période de 5 ans
- Parc à cerfs: 80 % des frais d'un renforcement

# Mesures envisageables pour protéger les troupeaux

## MESURES URGENTES 2023 de l'OFEV

- Exclusivement : Moutons, chèvres
- Pâturages **d'estivage** : max. 80 % des coûts de matériel
- Plafond de coûts :
- jusqu'à 300 animaux : CHF 3000.-
- plus de 300 animaux : CHF 5000.-
- Les frais d'achat de gardes-bétail peuvent aussi être pris en compte à 80 %.
- Forfait pour **exploitation de montagne** entre 3'600 et 10'000 selon le cheptel et la zone de production
- Forfait unique pour une durée de 5 ans



# Mesures envisageables pour protéger les troupeaux

## ■ Clôtures :

- Clôtures électriques avec cordons ou fils
- Au moins quatre cordons, le plus bas devant se trouver au maximum à 20 cm du sol et le plus haut à 90 cm au minimum

# Mesures envisageables pour protéger les troupeaux

- Les clôtures doivent avoir une tension d'au moins 3000 volts.
- **Faucher régulièrement** sous les clôtures et les filets électriques pour maintenir la tension électrique.

# Mesures envisageables pour protéger les troupeaux

## Chiens de protection des troupeaux (CPT) :



- Berger de Maremme et Abruzzes



# Mesures envisageables pour protéger les troupeaux

## Chiens de protection des troupeaux (CPT) :

- Montagne des  
Pyrénées  
(Patou)



# Mesures envisageables pour protéger les troupeaux

## Chiens de protection des troupeaux (CPT) :

- Au moins 2 chiens par exploitation (OPAn)
- Les personnes qui détiennent un chien pour la première fois ne se voient confier que des chiens dressés ayant réussi l'EAT (évaluation de l'aptitude au travail)

# Mesures envisageables pour protéger les troupeaux

- La personne responsable des chiens doit avoir suivi un cours sanctionné par une attestation de compétences.
- Une expertise du ou de la responsable des chiens de la Protection des troupeaux Suisse ainsi qu'un rapport d'expertise du SPAA sur les conflits doivent être fournis.

# Mesures envisageables pour protéger les troupeaux

- **Soutien financier :** Confédération et canton
- Élevage, dressage et entretien des chiens de protection des troupeaux et frais vétérinaires
- Les demandes de financement doivent être adressées au service cantonal de protection des troupeaux.

- Autorisation de tir donnée par le canton
- Dégâts par un loup isolé

- 25 animaux d'élevage

- 15

- ...

- ... chèvres, équidés, lamas, en 4 mois

- *Si mesures de protection raisonnables ont été mise en place en cas d'attaques déjà perpétrées dans la régions dans les 4 mois précédents*

**Nouvelle loi acceptée hiver 2023,  
référendum non abouti  
ordonnance en cours!**



# Pour une autorisation de tir:

- Clôture électrique (filet de pâturage d'au moins 90 cm bien tendus, clôture en cordons avec au moins 4 cordons, grillage noué consolidé avec 2 cordons électriques)
- Tension d'au moins 3000 volts
- Étable et aires d'exercice attenantes
- Chiens de protection des troupeaux

# Mesures envisageables pour protéger les troupeaux

- Pour les cas d'urgence, l'INFORAMA de l'Oberland bernois à Hondrich dispose d'un kit de 10 filets de pâturage (+/- filets anti-loup) et d'un électrificateur pour clôture de pâturage fonctionnant avec une pile sèche.

# Procédure en cas d'attaque sur des animaux de rente

- 
- Signalement aux gardes-faune (0800 940 100) ou à la police (117)
  - Si nécessaire, la ou le garde-faune prévient la conseillère ou le conseiller en protection des troupeaux.

# Informations sur la protection des troupeaux

- Protection des troupeaux du canton de Berne
- INFORAMA, 3702 Hondrich

- Peter Berger      031 636 83 14

- Alexander Blaser 031 636 07 97

[www.protectiondestroupeaux.ch](http://www.protectiondestroupeaux.ch)



# Informations sur la protection des troupeaux

- Protection des troupeaux Jura Bernois:
- Fondation Rurale Interjurassienne

Pierre-Alain Juillerat 032 545 56 49

[pierre-alain.juillerat@frij.ch](mailto:pierre-alain.juillerat@frij.ch)

[\*\*www.protectiondestroupeaux.ch\*\*](http://www.protectiondestroupeaux.ch)

